

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/842
20 novembre 2007

(07-5045)

RAPPORT (2007) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité au 1^{er} novembre 2007.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2007: 28 février au 1^{er} mars; 27 et 28 juin et 18 et 19 octobre.¹ À la réunion de juin, M. Marinus Huige (Pays-Bas) a été nommé Président pour la période 2007-2008.
3. Le deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/36) a permis de recenser les questions suivantes auxquelles le Comité pourrait envisager de donner suite: mise en œuvre pratique de la cohérence; équivalence; mise en œuvre des dispositions en matière de transparence; surveillance de l'utilisation des normes internationales; assistance technique; traitement spécial et différencié; régionalisation; problèmes commerciaux spécifiques; recours à des consultations spéciales; coopération avec le Codex, l'OIE et la CIPV; clarification de la définition des termes; examen des liens entre certains articles; retards injustifiés; bonnes pratiques réglementaires et facilitation de la mise en œuvre de l'article 8 et de l'Annexe C de l'Accord SPS. Le Comité a reconnu qu'il traitait déjà nombre de ces questions dans le cadre de son ordre du jour ordinaire, y compris la transparence, le traitement spécial et différencié, l'assistance technique et la régionalisation. En ce qui concerne les questions restantes, le Comité a décidé de faire d'abord porter ses efforts sur le recours à des consultations spéciales et négociations pour régler les problèmes commerciaux et sur les liens entre le Comité SPS et le Codex, l'OIE et la CIPV.
4. Le Comité SPS a organisé un troisième atelier spécial sur la mise en œuvre des dispositions en matière de transparence de l'Accord SPS les 15 et 16 octobre 2007. Les deux premières réunions spéciales avaient eu lieu en novembre 1999 et octobre 2003.² Dans le cadre des préparatifs de l'atelier, les Membres ont été encouragés à répondre à un questionnaire sur le fonctionnement des points d'information et des autorités nationales responsables des notifications SPS.³ L'analyse des réponses reçues ainsi que l'analyse des notifications SPS ont fourni une base de référence pour l'atelier.⁴
5. Lors de l'atelier, un certain nombre de points posant problème aux niveaux institutionnel et national ont été recensés: sensibilisation des décideurs et du grand public; coordination entre les différents Ministères; mobilisation des représentants concernés du secteur privé; difficultés que pose

¹ Le rapport de la réunion de février-mars figure dans le document G/SPS/R/44 et celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/45; le rapport de la réunion d'octobre sera distribué sous la cote G/SPS/R/46.

² Les rapports de ces réunions figurent dans les documents G/SPS/R/16 et G/SPS/R/32, respectivement.

³ G/SPS/W/103/Rev.2.

⁴ G/SPS/GEN/751/Rev.1 et G/SPS/GEN/804, respectivement.

la coopération régionale/intergouvernementale; gestion du flux de notifications et durabilité des efforts. Le Comité est convenu de réviser ses procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.2) pour tenir compte de certaines de ces préoccupations, s'agissant en particulier de la définition du délai imparti pour la présentation d'observations, la notification des mesures conformes aux normes internationales, l'identification des codes du SH dans les notifications et l'accès au texte intégral des réglementations et de leur traduction. En outre, le Secrétariat a été prié d'établir un document expliquant l'importance des obligations en matière de transparence et les avantages découlant de celle-ci ainsi que de poursuivre le travail de formation et de diffusion d'informations concernant le Système de gestion des renseignements SPS. Il a aussi été prié d'élaborer un mécanisme de "mentorat" pour aider les fonctionnaires responsables de la transparence dans les pays en développement; l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont par ailleurs proposé d'élaborer un manuel sur la mise en œuvre par étape des dispositions en matière de transparence à mettre à la disposition des Membres pour consultation.

6. Conformément aux dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS, 947 notifications (y compris des addenda, corrigenda, révisions, suppléments et accords sur l'équivalence) ont été présentées au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 28 septembre 2007, ce qui portait en octobre 2007 le nombre total des notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord à 8 313.

7. En 2007, le Comité a poursuivi ses discussions sur les moyens de fournir une assistance technique ciblée aux pays en développement Membres ne satisfaisant toujours pas aux dispositions de l'Accord en matière de transparence. En outre, des Membres, des organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités respectives d'assistance technique dans le domaine SPS et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Plusieurs Membres ont fourni des réponses au questionnaire concernant leurs besoins d'assistance technique dans le domaine SPS.⁵ Le Comité a prié le Secrétariat d'organiser une réunion spéciale pour examiner les "meilleures pratiques" en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique dans le domaine SPS en 2008.

8. La question du traitement spécial et différencié a été examinée à chaque réunion du Comité. Une proposition révisée concernant l'article 10:1 a été présentée au Comité en juin et discutée à sa réunion d'octobre.⁶ Le Comité a aussi examiné une proposition tendant à réviser la procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié.⁷ Un rapport des délibérations du Comité sur le traitement spécial et différencié figure dans le document G/SPS/46.

9. Le Comité SPS a examiné des problèmes commerciaux spécifiques très divers, dont nombre concernaient des notifications individuelles. Les questions discutées ont porté entre autres sur les préoccupations que suscitaient l'utilisation des traitements antimicrobiens; le niveau de tolérance pour les agents pathogènes dans la viande et les produits avicoles crus; la teneur maximale en résidus de pesticides dans plusieurs produits; les mesures prises pour faire face à la grippe aviaire, à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), et à la fièvre aphteuse; le feu bactérien des pommes et les mesures concernant les crevettes et leurs produits. Au total, en 2007, 19 nouveaux problèmes

⁵ Le questionnaire figure dans le document G/SPS/W/101 et les réponses sont distribuées en tant qu'addenda au document G/SPS/GEN/295.

⁶ JOB(07)/99.

⁷ La procédure figure dans le document G/SPS/33 et la révision proposée dans le document JOB(07)/104.

commerciaux spécifiques ont été soulevés, 21 problèmes soulevés précédemment ont été à nouveau discutés et cinq ont été déclarés réglés.

10. Le Comité a aussi discuté de problèmes concernant les effets des normes SPS commerciales et privées sur le commerce. Les discussions ont porté sur l'incidence des normes privées sur l'accès aux marchés, l'effet des normes privées sur le développement et les aspects juridiques concernant les liens entre les normes privées et l'Accord SPS. À la réunion de juin, une séance d'information informelle a été tenue avec des représentants d'entités intervenant dans l'élaboration des normes privées, ainsi qu'avec des représentants d'organisations ayant mené des études à ce sujet. Le Comité a décidé de continuer d'inscrire cette question à son ordre du jour dans le but notamment d'identifier 1) s'il existait une instance plus appropriée pour répondre à ces préoccupations; et 2) les difficultés découlant de prescriptions spécifiques des normes privées concernant des produits spécifiques sur des marchés spécifiques.

11. Le Comité a poursuivi l'examen de propositions concernant la mise en œuvre de l'article 6 sur la régionalisation (la reconnaissance de zones exemptes de parasites ou de maladies). Un groupe *ad hoc* de Membres s'est employé à établir un projet conjoint de directives à soumettre à l'examen du Comité dans le but d'améliorer la prévisibilité dans la reconnaissance de la régionalisation. La CIPV a informé le Comité de l'adoption de la norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 29: "Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles", en mars 2007. L'OIE a également tenu le Comité informé des travaux pertinents sur la reconnaissance de zones et de compartiments exempts de maladies.

12. Le neuvième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté par le Comité à sa réunion de juin.⁸

13. À la réunion d'octobre 2007, le Comité a mené un examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine. Des questions ont été présentées avant la réunion par les États-Unis et par les Communautés européennes.⁹ Le rapport de l'examen figure dans le document G/SPS/47.

14. Le Comité est convenu d'inviter les organisations ayant le statut d'observateur sur une base *ad hoc*, réunion par réunion, à participer à chacune de ses réunions en 2007. Une nouvelle demande de statut d'observateur a été reçue de l'Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe. Le Comité n'a pas pu parvenir à une décision concernant cette demande ni les demandes en suspens présentées par l'Office international de la vigne et du vin (OIV), la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC) et la Convention sur la biodiversité.

15. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec la CIPV, l'OIE et le Codex et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

16. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses réunions ordinaires en 2008: 2-3 avril, 25-26 juin et 15-16 octobre.

⁸ G/SPS/45.

⁹ G/SPS/W/213 et G/SPS/W/216, respectivement.